

# BULLETIN

Juin 2014

## Faire l'un sans négliger l'autre



*Il est dans la nature complexe des choses que le transport aérien soit souvent confronté à des procédures longues et fastidieuses, en particulier pour tout ce qui touche à la réglementation.*

*Les entreprises concernées – entre autres et particulièrement les aérodrômes de Suisse – ont dû consentir d'énormes efforts pour transposer les normes édictées à Montréal (OACI), Bruxelles (UE), Cologne (AESA) et Berne en termes de délais, de personnel, d'installations, de fonctionnement et de financement.*

*Attaché au principe consistant à « faire l'un sans négliger l'autre », je souhaiterais que l'ASA adopte en faveur de ses membres une « approche à 3 niveaux », c'est-à-dire en leur offrant un soutien sur le plan international, national et en répondant à leurs besoins spécifiques.*

*Depuis ma nomination au poste de directeur de l'ASA à l'automne dernier, je me suis efforcé de prêter un concours direct à nos membres sur des questions individuelles. En sus de mes activités visant le système des aérodrômes dans sa globalité, je suis à leur disposition pour faire avancer leurs dossiers et pour agir dans leurs aérodrômes.*

*Les tâches de l'ASA sont et resteront essentielles : conformément à la devise « sans aérodrômes, pas de trafic aérien », les aérodrômes sont en effet le point de cristallisation de l'aéronautique. Les attentes multiformes des aérodrômes doivent être prises très au sérieux. C'est précisément mon objectif.*

*Jorge V. Pardo, directeur de l'ASA*

---

## Assouplissement de la réglementation européenne en vue ?

**L'Agence Européenne de Sécurité Aérienne - AESA met en consultation une possible révision de la réglementation dite « de base » (CE 216/2008) sur laquelle se fondent notamment ses activités.**

Une nouvelle occasion se présente de rendre plus adéquat et plus proportionné le régime réglementaire européen applicable à la sécurité de l'aviation (certifications, opérations, licences, aérodrômes, sécurité aérienne notamment). Une consultation à ce propos est en cours jusqu'au 15 août 2014 (A-NPA 2104-12, en ligne sur le site de l'AESA). Elle se fonde - entre autres - sur une initiative de la Commission Européenne, sur une démarche destinée à mieux tenir compte des besoins de l'aviation générale et sur une évaluation de l'activité de l'agence conduite en 2013, à laquelle notre association avait activement participé en déposant diverses propositions.

Il est heureux de constater que les nombreux efforts déployés à l'international, par le canal associatif, soient suivis d'effets. Il convient maintenant de tirer parti de cette ouverture et de transformer l'essai: l'ASA s'est fixé comme objectif de contribuer activement à l'élaboration de prises de position coordonnées, en Suisse et à l'étranger, tout en poursuivant ses autres activités destinées à améliorer le contexte normatif applicable à nos aérodrômes et à leurs utilisateurs. Un important travail dans ce sens est en cours, auquel les membres intéressés peuvent se joindre s'ils le désirent.

## Vols transfrontaliers

L'ASA est toujours d'avis que le transport aérien ne doit pas être traité différemment des autres modes de transport en termes de liaisons internationales. Notre association a réclamé dès 2009 une modification de la Loi sur l'aviation.

L'ASA a pris part le 22 avril 2014 à de nouveaux entretiens avec la Direction générale des douanes, aux côtés de ses associations partenaires. Différents points ont été abordés concernant Schengen (libre circulation des personnes dans l'espace Schengen et modalités d'exécution des contrôles obligatoires aux frontières de cet espace) ainsi que les contrôles douaniers (la Suisse n'étant pas membre de l'union douanière, des contrôles douaniers sont effectués aux frontières des États voisins).

Il a été question, à ce sujet, de procéder à une vérification de la catégorisation des aérodromes et l'ASA s'engagera pour que les intérêts des associations membres soient pris en considération. L'ASA continuera à prendre part aux entretiens visant une modernisation du système et une modification judicieuse de la Loi sur l'aviation à cet égard.

---

## Team Effort : l'engagement de l'ASA en faveur d'une meilleure réglementation porte ses fruits

L'ASA exerce depuis longtemps son influence auprès des sphères politiques et administratives, à l'échelle nationale et internationale.

En contact avec l'AESA, des résultats substantiels ont été obtenus tels que l'élargissement de la marge de manœuvre nationale dans la réglementation de l'UE relative aux aérodromes, qui devrait d'ailleurs s'appliquer « uniquement » à 5 aérodromes. En dépit d'une harmonisation au niveau européen, le principe du respect de certaines différences par rapport aux normes de l'OACI a été adopté par chacun des États.

Malgré le « flot de réglementation » dénoncé depuis des années par l'ensemble des acteurs de l'aviation générale, la ténacité de l'ASA au sujet de la révision des bases légales applicables au niveau européen a fait ses preuves. Par son slogan « *simpler, lighter, better rules for General Aviation* », l'AESA a annoncé cette année un changement de perspective lors d'AERO à Friedrichshafen. La devise que nous avons proposée, « *one rule does not fit all* », s'étend aussi à d'autres domaines de l'aéronautique.

L'ASA un chemin identique sur le plan national : dans le domaine précité de la certification, les efforts déployés par l'association ont rendu possible une certification échelonnée dans le temps et adaptée aux particularismes locaux. D'une manière plus générale, et au terme de lourds préparatifs de l'ASA et de ses associations partenaires au sein du GASCO (General Aviation Steering Committee\*), la communauté de l'aviation générale menée par l'ASA a profité de la volonté de changement à l'échelon européen pour réclamer à M. Peter Müller, directeur de l'OFAC, une nouvelle initiative visant un examen du cadre réglementaire

actuellement ou prochainement en vigueur. M. Müller nous a assurés de son soutien.

L'ASA et ses partenaires GASCO planchent actuellement sur la transposition concrète des mesures immédiatement applicables. Une liste des « chantiers » devrait être remise à l'OFAC d'ici à la fin juin. Les suggestions de nos membres sont évidemment les bienvenues. N'hésitez pas à les transmettre au directeur de l'ASA : [j.pardo@aerodromes.ch](mailto:j.pardo@aerodromes.ch).

Dans le même ordre d'idées, l'ASA s'est récemment exprimée sur la révision de l'ordonnance sur l'aviation (assouplissement de l'interdiction des UL) : dans la mesure où une marge de manœuvre est prévue à l'échelle européenne, il ne faut pas chercher à la réduire d'une autre manière, même s'il est question d'assouplissement !

\* Le GASCO a été créé par l'ASA et regroupe les associations suivantes : ASA, AéroClub de Suisse, AOPA Switzerland, Swiss Helicopter Association, Fédération suisse de vol libre et Association suisse des entreprises aérotechniques.